

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**OUVRIER MENUISIER : PRATIQUE DES ASSEMBLAGES  
DE BASE DE LA MENUISERIE – NIVEAU 1**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 311108U11D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# OUVRIER MENUISIER : PRATIQUE DES ASSEMBLAGES DE BASE DE LA MENUISERIE – NIVEAU 1

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des savoirs, savoir faire et savoir être qui lui permettront au départ d'une épure, en respectant un mode opératoire, de réaliser manuellement et mécaniquement des assemblages de base ;
- ◆ de découvrir les assemblages de base, les machines et outillages rencontrés dans un atelier de menuiserie ;
- ◆ de développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

*en français,*

- ◆ de répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
  - ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
  - ◆ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ◆ de lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne ;

*en mathématiques,*

- ◆ de maîtriser le système de numération en base 10 ;
- ◆ d'opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- ◆ de reconnaître et de différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Travaux pratiques et méthode de travail	PP	C	78
Technologie et connaissance des matériaux	CT	E	18
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	24
Total des périodes			120

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Travaux pratiques et méthode de travail

L'étudiant sera capable :

*au départ de consignes de travail (méthode de travail), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect du mode opératoire et des règles de sécurité et d'hygiène,*

- ◆ de réaliser manuellement et/ou mécaniquement des assemblages de base avec les tolérances déterminées par une bonne pratique de l'apprentissage :
  - ◆ lire une épure d'un assemblage dans les 3 vues ;
  - ◆ débiter les bois pour un travail demandé à la scie à ruban, à la scie circulaire portative ou à la scie radiale, à partir d'un bordereau ;
  - ◆ corroyer les bois à la dégauchisseuse et à la raboteuse ;
  - ◆ retrouver, positionner et établir des bois ;
  - ◆ tracer les assemblages ;
  - ◆ creuser des mortaises au bédane, à la mortaiseuse ;
  - ◆ scier des joues de tenon à la scie à tenon ou à la scie à ruban ;
  - ◆ scier des arasements à la scie à araser ou à la scie à dos ;
  - ◆ assembler et rectifier les assemblages ;
  - ◆ affleurer deux pièces de bois assemblées à fil perpendiculaire ;
  - ◆ vérifier l'équerrage et la planéité d'un assemblage ;
  - ◆ poncer deux pièces de bois assemblées à fil perpendiculaire, manuellement et mécaniquement ;
  - ◆ réaliser un cadre en respectant l'ordre chronologique des opérations ;
  - ◆ choisir et utiliser le petit outillage manuel de base du menuisier ;
  - ◆ affûter les outils à tranchant rectiligne et les lames de scie à main ;
  - ◆ régler les fers de rabot et de guillaume ;
  - ◆ monter les outils usuels sur la toupie et sur la mortaiseuse à mèche, les régler et les utiliser pour la réalisation de feuillures, rainures, moulures.

## 4.2. Technologie et connaissance des matériaux

L'étudiant sera capable :

- ◆ de reconnaître et de décrire :
  - ◆ les bois de bout,
  - ◆ les assemblages à enfourchement,
  - ◆ les assemblages à tenon et mortaise,
  - ◆ les assemblages à tenon et mortaise avec rainure,
  - ◆ les assemblages à tenon et mortaise avec feuillure,
  - ◆ les assemblages à tenon et mortaise avec rainure, feuillure et moulure,
  - ◆ les assemblages avec arasement oblique,
  - ◆ les assemblages en bois de fil ;
- ◆ de caractériser l'outillage de base du menuisier ;
- ◆ de décrire sommairement les machines à bois et leur outillage ;
- ◆ d'identifier les essences de bois, leurs caractéristiques et leurs défauts ;
- ◆ d'identifier les attaques et moyens de préservation du bois ;
- ◆ de reconnaître les types de débit ;
- ◆ de maîtriser les principales dimensions commerciales.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*au départ de consignes de travail en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,*

- ◆ d'appliquer les techniques d'exécution d'un cadre de synthèse avec moulure et feuillure ou moulure et rainure ;
- ◆ de caractériser les différents assemblages rentrant dans ce cadre de synthèse ;
- ◆ de respecter la conformité du cadre de l'élément au plan.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision du tracé,
- ◆ la qualité de la réalisation (joint, planéité, solidité),
- ◆ le temps alloué.

## 6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Un étudiant par poste de travail.